



## BULLETIN N° 2004-04

**To :** Fire Chiefs / Installation Contractors

**Destinataires :** Chefs de service d'incendie /  
Entrepreneurs-installateurs

**From:** John C. McLaughlin

**Expéditeur :** John C. McLaughlin

**Date:** May 28, 2004

**Date :** le 28 mai 2004

### PROPANE TANK & NATURAL GAS INSTALLATION AROUND ELECTRIC METERS

### RÉSERVOIRS DE GAZ PROPANE ET INSTALLATIONS DE GAZ NATUREL À PROXIMITÉ DE COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ

Our office has been informed that there are propane tank installations in the province which do not comply with the Propane Storage and Handling Code B-149-2 Clause 5.7.2 which states that propane cylinder installations:

Nous avons été informés du fait qu'il y a dans la province des installations de réservoirs de gaz propane non conformes au Code sur l'emmagasinage et la manipulation du propane B-149-2 l'article 5.7.2 en vertu duquel les réservoirs doivent :

*Except as permitted in Clauses 5.5, 5.7.3, 9, and 10.9(b), and Clause 4.2.2 of CSA Standard B149.5, a cylinder shall be installed outside a building, with the discharge from the cylinder relief valve not less than*

*Sous réserve des articles 5.5, 5.7.3, du chapitre 9 et l'article 10.9 b) et de l'article 4.2.2 de la norme CSA B149.5, les bouteilles doivent être installées à l'extérieur des bâtiments, de manière que la sortie d'échappement des soupapes de décharge soit située à au moins :*

- (a) 3 ft (1 m) on a horizontal plane from the air intake of any building opening when the opening is below the level of the relief valve discharge;*
- (b) 10 ft (3 m) on a horizontal plane from the air intake of any appliance or air-moving equipment; and*
- (c) 10 ft (3 m) on a horizontal plane from any source of ignition.*

- a) 3 pi (1 m) sur le plan horizontal de toute ouverture de bâtiment, lorsque cette dernière se trouve sous la sortie de la soupape de décharge;*
- b) 10 pi (3 m) sur le plan horizontal de la prise d'air de tout appareil ou appareillage de circulation d'air;*
- c) 10 pi (3 m) sur le plan horizontal de toute source d'allumage.*

*Items (b) and (c) shall not apply to an appliance when the cylinder retention means is incorporated and certified as part of the appliance.*

*Les alinéas b) et c) ne s'appliquent pas à un appareil dont le dispositif de retenue de la bouteille est incorporé et certifié en tant que composant de l'appareil.*



---

---

*Office of the Fire Marshal • Bureau du prévôt des incendies*

---

---

65, rue Brunswick Street, Fredericton, NB E3B 1G5, 453-2004 (tel/télé.), 457-4899 (fax/télec.)

NB Power considers that the meter base is a source of ignition therefore these clearances are required. The installation of the natural gas regulator is required to be a minimum of 1 meter (3 ft.) from the meter base.

This safety bulletin is being issued to all fire departments and installation contractors for information and compliance.

If you have any questions please contact the Office of the Fire Marshal, Assistant Fire Marshal or your local Public Safety, Inspection Services Office.

Selon Énergie NB, la base des compteurs d'électricité constitue une source d'inflammation et par conséquent la distance prescrite doit être respectée. Les régulateurs de gaz naturel doivent pour leur part être installés à une distance d'au moins un mètre (3 pieds) de la base du compteur.

Le présent bulletin de sécurité est envoyé à tous les services d'incendie et à tous les entrepreneurs-installateurs dans le but de les informer et afin qu'ils prennent les mesures appropriées pour faire en sorte que les exigences susmentionnées soient respectées.

Si vous avez des questions veuillez communiquer avec le Bureau du prévôt des incendies, l'assistant du prévôt des incendies ou le bureau local des services d'inspections de la Sécurité publique.

---

John C. McLaughlin  
Fire Marshal / Prévôt des incendies